

Programme Afrique Centrale et Occidentale Bureau Régional Complexe Sicap Point E, Avenue Cheikh Anta Diop, Immeuble 4ème étage BP 3215 Dakar, Sénégal

Tél.: +221 33 869 02 81 E-mail: paco@iucn.org www.iucn.org/paco

TERMES DE REFERENCE

Projet : Partenariat Régional sur l'Eau et l'Environnement en Afrique Centrale et

Occidentale (PREE)

Titre: Mise en place d'un plan de protection, de restauration et de valorisation des

écosystèmes dégradés dans les sites Ramsar au Sénégal (Activité 5.5)

Date de Publication: 27 Aout 2021

<u>Date de Clôture</u>: 18 Septembre 2021

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

L'évaluation des écosystèmes pour le millénaire de l'ONU entre 2001 et 2005 reconnaît les services importants que les écosystèmes fournissent aux communautés humaines. Les écosystèmes de zones humides qui remplissent parfaitement leurs fonctions, renforcent la résilience locale aux catastrophes en fournissant un approvisionnement en eau et des produits importants et en soutenant la vie et les moyens d'existence des populations locales et la biodiversité.

Toutefois, en 2017, l'analyse de la tendance de l'indice d'étendue des zones humides élargie à toutes les régions Ramsar, a fait apparaître un déclin progressif constant (PNUE-WCMC, 2017), lequel serait d'environ 35% aussi bien dans les zones humides naturelles marines/côtières que dans les zones humides intérieures ayant fait l'objet d'une étude entre 1970 et 2015. Selon les estimations de l'indice WET1¹, le taux moyen annuel de régression des zones humides est de 0,78%, soit un déclin plus de trois fois supérieur au taux moyen annuel de disparition des forêts naturelles (0,24%) observé entre 1990 et 2015 (FAO, 2016). Entre 1970 et 1980, le taux de diminution annuel des zones humides naturelles est passé de 0,68 à 0,69% à une fourchette comprise entre 0,85 et 1,60% depuis 2000.

En effet, la plupart des Africains comptent directement sur les ressources naturelles pour l'eau potable, la nourriture, l'abri, la santé et l'approvisionnement en énergie domestique. Les écosystèmes humides fournissent des biens majeurs, des services, des fonctions et des ressources en eau. À cet égard, la biodiversité de toutes les aires protégées dans les milieux semi-arides et arides dépend de façon cruciale de la disponibilité des ressources en eau douce ainsi que de la santé et de la productivité des écosystèmes d'eau douce.

¹Wetland Extent Trends (indice d'étendue des zones humides)

_

Les priorités pour la conservation des zones humides sont diverses et complexes et découlent de préoccupations individuelles, comme celles d'un pêcheur local, aussi bien que de celles liées aux objectifs globaux des accords internationaux, tels que l'agenda 21 et la convention sur les zones humides (Ramsar, Iran, 1971). Les principaux problèmes et menaces qui se posent pour la conservation de la biodiversité des zones humides en Afrique proviennent d'une connaissance insuffisante des zones humides et de leur importance, d'une conviction politique insuffisante, de politiques et stratégies médiocres, du manque de cadres législatifs appropriés ce qui conduit à des programmes et activités insuffisants pour la protection des fonctions et des valeurs des zones humides².

Les écosystèmes du Sénégal présentent une grande diversité qui explique l'importance des habitats. De ce fait dépendent les sites Ramsar. En effet, les côtes de la République du Sénégal qui s'étendent sur environ 700 km, sont caractérisées par de vastes mangroves localisées dans les estuaires du Sénégal du Delta du Saloum et de la Casamance. Les delta du Sénégal et du Saloum particulièrement constituent des sites préférentiels des espèces migrateurs d'où la présence dans ces sites respectifs des Parcs nationaux des Oiseaux de Djoudj et du Delta du Saloum.

Le Sénégal qui a ratifié la Convention de Ramsar en 1977 a inscrit sur sa liste 8 sites de zones humides d'importance internationale dont trois en 2017. Il s'agit de la zone de reproduction de plusieurs espèces de tortues marines composée de, Kalissaye (30.014 ha), du Parc National des oiseaux du Djoudj (16.000 ha) du Parc national du Delta du Saloum (73.000 ha), de la Réserve naturelle communautaire de Palmarin (10.430 ha) de la Réserve naturelle Communautaire de Tocc Tocc (273 ha) de la Réserve naturelle d'Intérêt Communautaire de la Somone (700 ha), de la Réserve spéciale de faune de Gueumbeul (720 ha) et de la Réserve spéciale d'avifaune de Ndiaël (10,000 ha).

Cependant, 64% des zones humides mondiales ont disparu en l'espace d'un siècle. Elles subissent, depuis quelques décennies, des pressions liées aux activités humaines et climatiques qui risquent de s'accentuer au cours des prochaines décennies affectant directement ou indirectement leurs populations.

Dans le cadre des actions entreprises par le Sénégal pour la gestion des zones humides figurent la mise en place d'un réseau national d'aires protégées pour préserver des échantillons d'écosystèmes terrestres, marins et côtiers naturels. Au-delà une politique nationale des zones humides en 2015 a été élaborée avec comme slogan **"conserver pour produire et produire en conservant"**, de même qu'une stratégie et plan national d'actions pour la conservation de la biodiversité en 2015.

Des actions ont été menées par le Sénégal en faveur du retrait de la réserve spéciale d'Avifaune du Ndiaèl du registre de Montreux ainsi qu'une évaluation des biens et services éco systémiques dans trois aires protégées dont deux sites Ramsar (Somone et Palmarin), entre autres.

Près de 2301 zones humides couvrant une superficie totale de 225 653 238 ha sont listés par la convention. Au niveau africain, 42 nouveaux sites Ramsar ont été créés depuis la COP 12 en 2015 et couvre une superficie de plus de huit millions d'Ha. (Février 2018, Ndar Info)

En droite ligne de ces actions et dans la poursuite de son intervention dans la région pour assurer une gouvernance efficace des ressources en eau et de l'environnement, l'UICN a initié en collaboration avec ses partenaires en Afrique Centrale et Occidentale, le projet « Partenariat Régional sur l'Eau et

²Agossou Brice Hugues Tente, Brice Sinsin : « Dégradation et érosion des versants de la chaîne de l'Atacora en dehors de la réserve de biosphère de la Pendjari (Bénin

l'Environnement en Afrique Centrale et Occidentale » (PREE). Financé par l'Agence Suédoise de Développement International (Asdi), le projet est construit essentiellement sur les acquis du PAGE³ afin de consolider, mettre à l'échelle et étendre les acquis des initiatives menées depuis plus d'une décennie dans le domaine de la gouvernance de l'environnement et de l'eau.

Le PREE est structuré autour des six résultats suivants :

- 1. un état de référence écosystémique, environnemental et socioéconomique est établi pour servir de base de connaissances et d'orientation de la planification, de la mise en œuvre et du suivi de la gestion intégrée des écosystèmes dans les sous bassins du Niger, du Lac Tchad et le Massif du Fouta Djalon;
- 2. les cadres opérationnels et institutionnels ainsi que les instruments juridiques et réglementaires d'opérationnalisation de la gestion intégrée des ressources en eau, l'environnement et le changement climatique sont adoptés et appliqués par les pays et les organismes de bassin ;
- 3. des capacités institutionnelles, techniques et opérationnelles des institutions régionales et organismes de bassins en matière de prévention et gestion des conflits et de GIRE sont renforcées :
- 4. des cadres de participation, de dialogue et de prévention et gestion des conflits autour des ressources naturelles sont établis et renforcés au niveau des bassins et dans les stratégies nationales et régionales ;
- 5. des initiatives économiques et de restauration des services écosystémiques sont identifiées et soutenues pour sécuriser les moyens d'existence des communautés et accroître la résilience au changement climatique et désastres naturels ;
- 6. les résultats, expériences et leçons du projet sont efficacement suivis, documentés, communiqués en contribution aux stratégies nationales, régionales et internationales.

Ainsi pour la mise en œuvre des actions prioritaires du projet au Sénégal, l'UICN en collaboration avec le Ministère en charge de l'Environnement et du développement durable à travers la Direction des Eaux et Forêts et le Ministère de l'Eau et de l'Assainissement à travers l'OLAC4 et la DGPRE5, recrute, dans le cadre du résultat 5 mentionné ci-dessus, une expertise indépendante en vue de mettre en œuvre des actions de protection et de restauration des écosystèmes dégradés dans le site Ramsar du Ndiaël dans la zone d'extension du Massif du Fouta Djallon dans le Bassin du fleuve Sénégal.

II. **OBJECTIFS DE LA MISSION**

L'Objectif global de la mission est d'améliorer la conservation des zones humides à travers la protection et/ou la restauration des écosystèmes dégradés des bassins versants du site Ramsar du Ndiaël dans la zone d'extension du Massif du Fouta Djallon dans le Bassin du Sénégal afin d'inverser la tendance à la perte ou à la dégradation des fonctions et les services spécifiques rendus par les zones humides. La mission développera un plan de restauration du site afin d'orienter la mise en œuvre d'actions concrètes et concertées de restauration et de protection des écosystèmes.

³PAGE Partenariat pour la gouvernance environnementale en Afrique

⁴ OLAC: Office des Lacs et Cours d'Eau

⁵ DGPRE : Direction de la Gestion et de la Planification des Ressources en Eau

Plus spécifiquement la mission devra :

- i. décrire et caractériser le sites en indiquant la typologie, les fonctions et les services écosystémiques rendus et cartographier cette zone humide ;
- ii. décrire l'environnement humain, les dynamiques sociales et leurs interactions avec les ressources naturelles existantes dans ces écosystèmes (pressions anthropiques exercées sur le site) ;
- iii. faire un état des lieux de dégradation du site en (i) indiquant les menaces majeures qui touchent cette zone humide, leurs incidences sur le bien-être humain et la biodiversité, (ii) proposer quelques principes à retenir pour la protection et restauration fonctionnelle et (iii) analyser les problématiques majeures, notamment les facteurs favorables et défavorables à la gestion rationnelle des écosystèmes du site ;
- iv. décrire les relations entre le site et la population riveraine (savoir endogène);
- v. proposer un schéma de renforcement du système de monitoring de l'avifaune et de son habitat ;
- vi. identifier des ouvrages physiques de protection et/ou la restauration des écosystèmes des sites dégradés ;
- vii. proposer des normes et règles qui doivent régir l'utilisation des ressources une fois le plan de restauration mis en place et adopté et formuler des recommandations permettant une mise en œuvre efficace et une bonne gestion des plans de restauration avec la participation de toutes les parties prenantes ;
- viii. proposer un dispositif de suivi-évaluation, permettant aux bénéficiaires de s'approprier et pérenniser les acquis du projet ;
- ix. Identifier les besoins de renforcement des capacités du comité inter-villageois existant en vue de sa redynamisation ;
- x. élaborer un (01) plan de restauration du site Ramsar du Ndiaël.

III. LIVRABLES ET RESULTATS ATTENDUS

Les livrables résultats attendus sont :

- un rapport de démarrage, soumis dans les 10 jours suite à la conclusion du contrat. Ce rapport de démarrage va préciser, de façon plus concrète, la méthodologie/stratégie d'exécution de la mission, et proposer un format de présentation du rapport des livrables attendus de la mission :
- 2. un rapport d'état des lieux contenant l'analyse des informations et des données collectées et examinées sur (i) les menaces majeures qui touchent ces zones humides, leurs incidences sur le bien-être humain et la biodiversité, (ii) les propositions de principes à retenir pour la protection et restauration fonctionnelle et (iii) les problématiques majeures, notamment les facteurs favorables et défavorables à la gestion rationnelle des écosystèmes des zones humides;
- Un du plan de restauration est établi ;

- 4. Une analyse des potentialités économiques autour du site est établi ;
- 5. Un rapport final intégrant notamment des propositions de normes et règles qui doivent régir l'utilisation des ressources une fois le plan de restauration mis en place et une formulation des recommandations permettant une mise en œuvre efficace et une bonne gestion de plan de restauration avec la participation de toutes les parties prenantes;

IV. TACHES DU CONSULTANT

A la suite d'une réunion de cadrage sur la compréhension des TDR, la validation de la méthodologie, de la feuille de route de la mission, le consultant aura pour tâches de :

- → conduire une campagne d'information et de sensibilisation des communautés riveraines et identifier les parties prenantes clés du processus ;
- → collecter des données auprès des acteurs de terrain, des institutions nationales et internationales, des projets et programmes ;
- → réaliser état des lieux pour mieux cerner les problèmes et priorités de gestion et de conservation du site ;
- → réaliser des diagnostics participatifs préalables dans les villages cibles autour du site ;
- → conduire des ateliers de restitution des résultats des diagnostics et de planification participative dans les villages ;
- → traiter et analyser les données collectées selon la méthodologie convenue avec l'équipe de suivi des travaux lors de la rencontre de cadrage ;
- → Définir l'approche et une démarche de mise en œuvre du plan actualisé de restauration des écosystèmes du site ;
- → déterminer les choix stratégiques (objectifs et axes), activités prioritaires et résultats attendus des plans de restauration ;
- → proposer un système de suivi et de coordination de la mise en œuvre du plan de restauration du site ;
- → élaborer un document de plan de restauration avec un plan de mise en œuvre détaillant les budgets.

V. DUREE DE LA MISSION

La mission aura une durée de **soixante (60) jours** calendaires, étalés sur une période de 3 mois maximum à compter de la date de signature du contrat, y compris les délais de rédaction et de dépôt du rapport final.

Le consultant devra soumettre un chronogramme précis des prestations qui doivent être conforme à la méthodologie proposée.

VI. ZONE D'INTERVENTION

La mission sera conduite sur le site Ramsar du Ndiaël qui est une zone humide faisant partie de la Réserve de biosphère transfrontalière du delta du Sénégal et a été classé réserve de faune spéciale en 1965 et située dans la zone d'extension du Massif du Fouta Djallon dans le Bassin du Sénégal.

VII. PROFIL DU CONSULTANT

Les consultants (bureaux d'études, ONG ou regroupements d'experts) sont invités à soumissionner. La composition de l'équipe devant conduire l'étude doit démontrer les domaines d'expertise et les compétences nécessaires ci-après :

1. Un(e) Expert(e) en gestion des ressources naturelles, chef de mission

- → avoir au moins 10 ans d'expérience dans les domaines de compétences tels que : la gestion des ressources en eau et ressources naturelles associées, l'environnement, le Développement durable, la conservation de la diversité biologique, la gestion des aires protégées ou des écosystèmes, des ouvrages antiérosifs des zones humides; ;
- → avoir un niveau (Bac + 5 au moins) dans l'un des domaines ci-dessus énumérés ;
- → avoir une bonne expérience en matière d'analyse des politiques publiques et de planification budgétaire en relation avec ces thématiques constituera un atout important ;
- → une bonne expérience en matière de gestion des zones humides ;
- → une très bonne connaissance des enjeux environnementaux au Sénégal et des défis de la protection et restauration des écosystèmes des zones humides ;
- → de grandes aptitudes orales et de rédaction en français, bonne capacité de travail en équipe et bon sens relationnel ;
- → une capacité d'animation et de facilitation des réunions et une expérience en techniques et outils favorisant la participation et la communication ;
- → Avoir conduit des missions similaires dans les différents domaines de la mission ;

2. Un(e) Expert(e) socio- économiste/planificateur

→ avoir un diplôme de niveau (Bac+4 au moins) en, droit environnemental, économie de développement, planification, gestion des ressources en eau ou toute autre formation pertinente en regard de l'objet de la mission ;

- → avoir au moins 10 ans d'expérience dans les domaines de compétences tels que :la planification locale, approches participatives (animation), l'analyse/formulation de plans/stratégies de préférence dans le secteur de l'eau et de l'environnement;
- → avoir une excellente connaissance des politiques, plans et stratégies nationaux du Sénégal et leur relation avec la gestion des ressources naturelles en particulier les zones humides ;
- → avoir de grandes aptitudes orales et de rédaction en français, bonne capacité de travail en équipe et bon sens relationnel;
- → justifier d'une expérience de travail dans des équipes multidisciplinaires ;
- → avoir une excellente capacité de communication, de consultation et de rédaction ;
- → parler au moins l'une des langues locales (Ouolof et Poular) ;
- → Avoir conduit des missions similaires dans les différents domaines de la mission ;

3. Un ingénieur des Eaux et Forêts

- → avoir un diplôme de niveau (Bac+5 au moins) en foresterie, gestion durable des terres, gestion des ressources en eau, conservation de la diversité biologique, gestion des aires protégées ou des écosystèmes ou toute autre formation pertinente en rapport avec l'objet de la mission ;
- → avoir une expérience d'au moins 10 ans dans la protection et la conservation de la nature et ses ressources associées en lien avec les domaines précités ;
- → justifier une excellente expérience dans l'élaboration des plans/stratégies de gestion des ressources naturelles ;
- → une très bonne connaissance des enjeux environnementaux au Sénégal et des défis de la protection et restauration des écosystèmes des zones humides ;
- → avoir une excellente connaissance des politiques, plans et stratégies nationaux du Sénégal et leur relation avec la gestion des ressources naturelles en particulier les zones humides ;
- → avoir de grandes aptitudes orales et de rédaction en français, bonne capacité de travail en équipe et bon sens relationnel;
- → justifier d'une expérience de travail dans des équipes multidisciplinaires ;
- → avoir une excellente capacité de communication, de consultation et de rédaction :
- → parler au moins l'une des langues locales (Ouolof et Poular).
- → avoir conduit des missions similaires dans les différents domaines de la mission ;

VIII. DOSSIER DE SOUMISSION

Les candidats intéressés par cette prestation de services devront préparer les éléments suivants :

- → La lettre de soumission adressée au Coordinateur du projet PREE ;
- → Une proposition technique incluant une courte note de compréhension des objectifs de la mission, une description de la méthodologie proposée, une présentation de l'équipe de réalisation avec description des qualifications et compétences de chaque membre et le chronogramme d'exécution de la mission, y compris le résumé des expériences antérieures similaires;
- → Une proposition financière détaillée comprenant un budget détaillé en lien avec la mission. L'offre financière comprendra tous les coûts liés à l'exécution de la prestation : honoraires, déplacement, fournitures et consommables de bureau. Excepté les honoraires, les autres frais liés à l'organisation de l'atelier de restitution ne sont pas à inclure dans l'offre financière du consultant ;
- → Les preuves de l'expérience des travaux similaires (les attestations de service ou lettre attribution de marché) ;
- → Un CV complet des experts proposés.

Les propositions dossiers de candidature devront être transmises sous format PDF protégé par des mots de passe aux adresses suivantes: iucnsenegal@iucn.org; avec pour objet : « Proposition – PREE-ACO : Mettre en œuvre des actions de protection et de restauration des écosystèmes dégradés dans les sites Ramsar» au plus tard le 18 Septembre 2021 à minuit en heures UTC-GMT

Les copies électroniques doivent être soumises au format PDF et natif (par exemple, MS Word) et les soumissionnaires peuvent soumettre plusieurs e-mails (correctement annotés - par exemple, e-mail 1 sur 3) si les fichiers joints sont jugés trop volumineux pour un seul e-mail de transmission.

Les documents soumis doivent être protégés par un mot de passe afin qu'ils ne puissent pas être ouverts et lus avant la date limite de soumission. Veuillez utiliser le même mot de passe pour tous les documents soumis. Une fois la date limite passée et au plus tard le **19 septembre 2021 à 16h00. GMT**, envoyez le mot de passe correspondant à la même adresse email que celle utilisée pour soumettre votre proposition. Cela garantira un processus de soumission et d'ouverture sécurisé. N'envoyez pas de mot de passe avant la date limite de soumission de la proposition. Les propositions doivent être rédigées en français.

IX. EVALUATION DES OFFRES

Les offres techniques seront évaluées sur la base des critères ci-dessous. Tout score de l'offre technique inférieur à 70 sera éliminatoire et l'offre financière ne sera pas ouverte. Le prestataire sera sélectionné sur la base du rapport qualité/coût. Une procédure en quatre étapes sera adoptée pour l'évaluation des propositions. L'évaluation technique sera réalisée en premier, suivie de l'évaluation financière. Les offres seront classées à l'aide d'un système de notation technique/financière combiné, comme décrit ci-dessous.

Vérification de la conformité des offres reçues :

La conformité des offres sera vérifiée sur la présence de :

- → La lettre de soumission
- → L'offre technique
- → L'offre financière;
- → Les preuves des expériences similaires ;
- → Un CV complet des experts proposés.

Analyse des offres techniques

Les offres techniques seront évaluées selon les six (06) critères suivants sur la base des informations fournies dans la proposition soumise :

Total	100%
Connaissance de la zone d'intervention	5%
Maîtrise du français et connaissance de la langue locale	10%
Expérience dans le développement local et de gestion de l'eau et de l'environnement	10%
Expérience dans la réalisation de missions similaires	25%
Qualification de l'équipe de consultant	25%
Méthodologie de la prestation et plan de travail proposé	25%

Tout score inférieur à 70 est éliminatoire.

Ouverture et analyse des offres financières

Après avoir déterminé si les propositions financières sont complètes et exemptes d'erreurs de calcul, le comité d'évaluation convertira les prix libellés en différentes devises dans la monnaie unique spécifiée dans les données spécifiques. La proposition financière la moins chère ((Fm) recevra une note financière (Nf) de cent (100) points, la formule suivante étant utilisée pour le calcul des autres scores financiers : Nf = 100 x Fm / F (F étant le prix de la proposition financière convertie dans la monnaie unique).

L'analyse combine des offres financières et techniques

Enfin, les propositions seront classées en fonction de leurs notes combinées technique (Nt) et financière (Nf), avec les pondérations suivantes appliquées pour arriver à une note globale (NG) :

- T = poids donné à la proposition technique, soit 0,70 ;
- F = poids accordé à la proposition financière, soit 0,30 ;
- T + F = 1
- $NG = (Nt \times T\%) + (Nf \times F\%).$

X. CONTACTS

Pour tout renseignement complémentaire, les consultants pourront s'adresser à :

- Monsieur Mame Mory DIAGNE, Responsable du projet du PREE au Sénégal, Bureau UICN sis au Complexe Sicap point E, Immeuble A avenue Cheikh Anta DIOP Email: uicnsenegal@iucn.org; Tel. (221) 33 869 02 81